

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 18 février 2022 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole (grade de classe normale) au titre de l'année 2022

NOR : AGRS2203251A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 18 février 2022, est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'une première session pour le recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole (grade de classe normale).

Le nombre total de places offertes à cette session est fixé à vingt. Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) conformément au tableau ci-après :

Établissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00688	Génie microbiologique pour l'intensification des bioprocédés	1
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00689	Alimentation animale de précision et efficacité de la valorisation de nouvelles ressources alimentaires	6
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00690	Génétique animale pour la transition écologique des élevages	6
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00691	Sociologie de l'environnement et transitions agroécologiques	9
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00692	Métabolisme intégré des plantes	5
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00693	Statistique spécialisé(e) dans le domaine de l'apprentissage statistique	3
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00067	Alimentation et nutrition animale	6
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00087	Sociologie	9
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00052	Alimentation, nutrition et santé des animaux domestiques	6
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00059	Biochimie alimentaire et sciences séparatives appliquées	4
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00068	Statistique appliquée	3
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00073	Bactériologie médicale	7

Établissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00301	Ecologie microbienne des aliments et bioprocédés	4
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00038	Médecine des équidés	8
ENGEES	Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00033	Hydrologie urbaine durable	3
ENGEES	Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00073	Hydrologie - Evaluation quantitative du cycle de l'eau dans les bassins versants	2
L'Institut Agro-Rennes	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ACO00064	Productions animales	6
L'Institut Agro-Rennes	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ACO00066	Sciences économiques ou sciences de gestion	9
L'Institut Agro-Rennes	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ACO00098	Entomologie, écologie des interactions plantes-insectes	2
L'Institut Agro-Dijon	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2ASD00327	Génie des procédés génie de la réaction	3

Ces concours de première session sont organisés selon les modalités suivantes :

- la date d'ouverture des inscriptions est fixée au 24 février 2022 ;
- la date limite de retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au 23 mars 2022 à 17 heures ;
- la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au 25 mars 2022, le cachet de la poste faisant foi ;
- les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation ;
- le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet pour chaque concours d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément à l'article 30 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent. Les coordonnées des établissements organisateurs et les profils des postes sont accessibles aux adresses suivantes : <https://chlorofil.fr/> et https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm.